



Formation initiale : appel aux écoles parisiennes à prendre position

- pour l'arrêt de la mise en œuvre par l'académie de la « réforme » de la formation initiale dite de masterisation
- pour le rétablissement dans le mouvement des postes bloqués
- pour le retrait de cette « réforme » dite de masterisation

Dans le cadre de la mise en place à la rentrée prochaine de la « réforme » dite de « mastérisation », l'inspecteur d'académie a bloqué pour l'instant 58 postes au mouvement dans les écoles afin d'accueillir un enseignant stagiaire, lauréat au concours de professeur des écoles 2010. Par la suite, plus d'une centaine d'école seraient concernées : les postes devenant vacants après le mouvement (libération du poste suite à des congés parentaux, disponibilités, détachement, exeat etc.) seraient réservés aux enseignants stagiaires. **Ce dispositif concernerait donc toutes les écoles parisiennes.**

Un enseignant stagiaire serait donc nommé sur ces postes à la rentrée, ainsi qu'un enseignant T1 en surnombre jusqu'à la Toussaint. Dans chacune de ces écoles, un enseignant titulaire devrait se porter volontaire pour être tuteur ou « compagnon » de l'enseignant stagiaire.

Le dispositif serait le suivant : le T1 serait responsable de la classe jusqu'à la Toussaint, puis ce serait ensuite l'enseignant stagiaire jusqu'en juin. Entre les vacances de la Toussaint et le mois de mai, ce dernier aurait une journée de décharge par semaine, il serait remplacé par un enseignant de la brigade de remplacement « formation continue ». Tout au long de l'année, et façon plus intensive jusqu'aux vacances de la Toussaint, le tuteur de l'école effectuerait du compagnonnage en guise de formation. En parallèle, un enseignant maître-formateur serait nommé « référent » de l'enseignant stagiaire.

Entérinant la disparition des IUFM, le dispositif aurait pour conséquence de désorganiser les écoles parisiennes, de les transformer en « centres de formation » au détriment des élèves, des enseignants stagiaires et des enseignants titulaires :

- des élèves : suivant le dispositif académique, les élèves de la classe choisie auraient au moins trois maîtres successifs dont un sans formation, un sortant d'IUFM et un enseignant de brigade, sans compter sur les absences éventuelles pour maladie ou formation...

- des enseignants stagiaires : ils se retrouveraient face à une classe sans formation, coincé entre un compagnonnage effectué au sein de l'école, des conseils d'IMF, des journées de formation à l'IUFM, de la pression de l'inspection pour la validation de fin d'année... et le tout sans aucune cohérence.

- des enseignants titulaires de l'école : les « réformes » gouvernementales dégradent déjà les conditions de travail des personnels, il leur serait imposé en plus l'obligation de gérer la désorganisation de leur école engendrée par la mise en place de ce dispositif.

Le ministère et l'académie ont pris la décision d'affecter les lauréats du concours sur le terrain sans aucune formation, au détriment des élèves et des enseignants. Ce dispositif bricolé de dernière minute ne constitue en rien une formation.

Les syndicats parisiens SNUipp-FSU, Snudi-FO et Sud Education demandent le retrait de la « réforme » de la formation initiale dite de « masterisation », véritable démantèlement de toute formation professionnelle digne de ce nom et revendiquent le maintien de l'année de PE2 en tant que fonctionnaire stagiaire pour les lauréats au concours 2010.

Ils appellent les équipes enseignantes à refuser le dispositif et donc à refuser l'accompagnement de mesures régressives, par un compagnonnage d'un autre temps et une désorganisation programmée tout au long de l'année d'une classe et de l'école. Ils invitent toutes les écoles à refuser la mise en place du dispositif dans leur école en adoptant une motion de conseil des maîtres.

Contactés par un certain nombre d'écoles ayant un poste bloqué et ne souhaitant pas participer à ce dispositif, les syndicats parisiens SNUipp-FSU, Snudi-FO et Sud Education dénoncent auprès de l'Inspecteur d'académie cette nouvelle obligation imposée aux personnels : accompagner les « réformes gouvernementales ». Ils invitent les écoles se refusant à être désignée « volontaire » et subissant des pressions hiérarchiques à les contacter d'urgence.

**Ils invitent l'ensemble des enseignants à participer à la réunion « formation »
le lundi 29 mars, à 17h30 à la bourse du travail afin d'organiser le combat contre ce dispositif.**

Proposition de motion à adopter en conseil des maîtres à adresser à l'inspecteur d'académie via l'ICC

(envoyer une copie aux syndicats parisiens)

“Le conseil des maîtres de l'école XXX se refuse à accompagner les mesures régressives de la « réforme » dite de « mastérisation », par un compagnonnage d'un autre temps et une désorganisation programmée tout au long de l'année d'une classe et de l'école.

L'équipe enseignante refuse la mise en place du dispositif académique concernant les lauréats au concours 2010 dans son école.

Partie à rajouter si un poste est bloqué dans l'école

Elle demande donc également à l'académie de débloquent le poste vacant pour qu'il puisse être pourvu par un enseignant titulaire lors du mouvement.

Elle se prononce pour le retrait de cette « réforme » dite de « masterisation ».”



Défendre et améliorer la formation des maîtres les propositions du SNUipp

Il n'est pas question de donner l'illusion que l'ancienne mouture de la formation initiale était idéale, loin s'en faut.

Une formation de qualité passe par la mise en place d'une formation d'adultes, responsables et acteurs de leur formation. L'enseignement n'est pas une application de recettes et de trucs applicables dans toutes les situations. De la qualité de la formation

professionnelle dépend celle du service public de l'éducation.

Nous demandons à ce que cette formation soit programmée sur trois ans avec un va et vient permanent entre l'action et la réflexion :

- une première année de préparation au concours qui serait déjà tournée vers l'exercice du métier mettant à disposition des futurs enseignants un ensemble fondamental, initial de connaissances théoriques et pratiques.

- une seconde année en alternance alliant stages en responsabilité et retour réflexif sur les pratiques professionnelles. Les stagiaires, épaulés par un tuteur, seraient placés en situation de formation réelle, et non utilisés comme des moyens de remplacement comme c'est le cas actuellement dans le cadre du stage filé.

- une troisième année effectuée sur un poste à mi temps, le second mi temps étant consacré à des compléments de formation proposés dans le but d'aider les enseignants débutants à entrer dans le métier dans de bonnes conditions.

Par ailleurs, il faut plus de maître formateurs, accentuer leur implication dans tous les aspects de la formation initiale, y compris en T1 et T2 et envisager une décharge de deux jours et non d'une journée pour permettre un meilleur suivi des stagiaires.

SNUipp-FSU Paris

11 rue de Tourtille 75020 Paris

Tél. : 01/44/62/70/01

Fax : 01/44/62/70/02

Mél : snu75@snuipp.fr

Site : 75.snuipp.fr